

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Compte-rendu

Le JEUDI 23 MAI 2019,

A 17H30, Site de Saint-Porchaire

Le 23 mai deux mille dix-neuf, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 25 rue Lavoisier à Saint-Porchaire, sous la présidence de Mme Martine Chargé-Baron, Vice-Présidente.

Membres : 23 Quorum : 12

ETAIENT PRESENTS
(14) Mme CHARGE-BARON, M. BIROT, M. BOURREAU, Mme DELAIRE, Mme DUBIN, Mme DUFAURET, M. GEFFARD, M. GUILLERMIC, Mme MERCERON, Mme PUAUT, Mme REGNIER, Mme REVEAU, Mme VERDON Mme VRIGNAUD

ABSENTS EXCUSES
(9) M. BERNIER, Mme BREMAUD, Mme FERCHAUD, Mme FOUILLET, M. GIRAUD, Mme MORANDEAU, Mme RABILLOUD, M. de TROGOFF, M. YOU

POUVOIRS /

Date de la convocation 16 mai 2019

Secrétaire de séance Mme GATARD

ORDRE DU JOUR

- 1. ASSEMBLEES**
 - 1.1. Approbation du Procès-verbal du précédent conseil 2
- 2. DELIBERATIONS**
 - 2.1. Ressources Humaines
 - 2.1.1. Tableau des effectifs, modification n°5 année 2019 : création poste 2
 - 2.1.2. Prestation formations sécurité : modalités de facturation 3
- 3. MAINTIEN A DOMICILE**
 - 3.1. SSIAD
 - 3.1.1. Convention de formation Assistant de Soins en Gériatrie 3

1. ASSEMBLEES

1.1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Le procès-verbal du conseil d'administration du 18 avril est approuvé à l'unanimité.

Mme CHARGE-BARON propose de rajouter un sujet à l'ordre du jour de cette séance :
-Tableau des effectifs, modification n°6, année 2019 : création de poste

Les membres du conseil d'administration sont favorables à ce rajout.

2. DELIBERATIONS

2.1. RESSOURCES HUMAINES

2.1.1. Tableau des effectifs, modification n°5, année 2019 : création de poste

Commentaire : Pour répondre aux besoins de l'unité Service d'aide à domicile/Portage de repas, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 23h00.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant la dernière mise à jour du tableau des effectifs au 18 avril 2019 ;

Il convient de créer le poste suivant :

<u>Grade</u>	<u>cat.</u>	<u>Emploi budgétaire</u>					
		<u>Emploi à temps non complet</u>			<u>Emploi à temps complet</u>		
		<u>nb postes</u>	<u>ETP</u>	<u>Temps du poste en min.</u>	<u>nb postes</u>	<u>ETP</u>	<u>Temps du poste en min.</u>
Filière administrative							
<u>Adjoint administratif</u>	<u>C</u>	<u>1</u>	<u>0.66</u>	<u>23h00</u>			

Il est proposé au Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- de créer au tableau des effectifs le poste listé ci-dessus ;
- de prendre en compte ces modifications au tableau des effectifs à compter de ce jour,
- d'imputer les dépenses/recettes sur les budgets concernés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.2. Prestation formations sécurité : modalités de facturation

Commentaire : Il convient d'adopter les modalités de facturation des prestations formations sécurité au bénéfice des agents du Centre Intercommunal d'action sociale.

Vu la délibération DEL-CC-2017-060 du Conseil communautaire portant sur les prestations de formations sécurité et prévention des risques professionnels, abrogeant et remplaçant la DEL-CC-2015-223 ;

Par délibération, la Communauté d'agglomération a approuvé la mise en œuvre des prestations de service pour les sessions de formations sécurité et prévention des risques professionnels à destination des agents des établissements rattachés à la Communauté d'agglomération.

Pour les agents relevant de la Communauté d'agglomération, du Centre Intercommunal d'action sociale et des régies personnalisées Office de tourisme et Bocapôle, la facturation est établie au prorata du nombre d'agents présents sur la session (le calcul est fait sur le montant de la formation déduction faite des forfaits payés par les autres collectivités participant à la formation).

Il est proposé au Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **D'adopter les dispositions tarifaires précisées ci-dessus ;**
- **D'imputer les dépenses/recettes sur les budgets concernés.**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

3.1. MAINTIEN A DOMICILE

3.1.1. Convention de formation Assistant en Soins en Gériatrie dans le cadre du SSIAD

Commentaire : Il s'agit de valider une convention de formation Assistant en Soins en Gériatrie dans le cadre du SSIAD avec l'IRTS Poitou-Charentes.

Le SSIAD est un des partenaires de l'ESA NORD 79 porté par le SSIAD NORD GATINE.

Suite à l'appel à projet (+10 places) d'une Équipe Spécialisé Alzheimer sur le Nord du Département portée par l'ADMR, il a été envisagé que les partenaires de l'Équipe Mobile Alzheimer renforcent leur engagement dans la mise à disposition des aides-soignantes, formées ASG, auprès de cette équipe.

Pour marquer cet engagement de principe, le SSIAD de l'Agglo2B doit s'engager à mettre à disposition une aide-soignante supplémentaire et donc de la former.

Cette spécialisation a pour objectif de professionnaliser les personnels intervenant auprès des *personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et, plus généralement, de maladies ou troubles neuro-dégénératifs.*

Elle comporte 5 domaines de formation :

DF 1 : Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne (35 heures)

DF 2 : Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie (21 heures)

DF 3 : Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues

DF 4 : Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé (28 heures)

DF 5 : Réaliser des soins quotidiens en utilisant les techniques appropriées (28 heures)

Selon le contexte et le projet d'établissement ou de service, l'ASG peut soit :

-Intervenir directement pour accompagner des personnes en situation de grande dépendance et/ou présentant des troubles cognitifs et nécessitant des techniques de soins et d'accompagnement spécifiques.

-Intervenir indirectement en ayant une fonction de personne ressource auprès de l'équipe pluriprofessionnelle sur les questions liées à la spécificité de l'accompagnement dans le quotidien des personnes malades.

Le coût de cette formation est prévu au budget 2019 mais sera pris en charge par l'ESA NORD 79 excepté le coût de remplacement de l'agent en formation restant à la charge du SSIAD.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :
D'ADOPTER cette délibération.**

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

AJOUT SUJET :

Tableau des effectifs, modification n°6 année 2019 : création de poste

Commentaire : Pour répondre aux besoins de l'unité Service de soins infirmiers à domicile, il est proposé de créer un poste d'infirmier en soins généraux classe normale à temps complet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant la dernière mise à jour du tableau des effectifs au 18 avril 2019 ;

Il convient de créer le poste suivant :

Grade	cat.	Emploi budgétaire					
		Emploi à temps non complet			Emploi à temps complet		
		nb postes	ETP	Temps du poste en min.	nb postes	ETP	Temps du poste en min.
Filière médico-sociale							
INFIRMIER SOINS GENERAUX CLASSE NORMALE	A				1	1	35h00

Il est proposé au Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- de créer au tableau des effectifs le poste listé ci-dessus ;
- de prendre en compte ces modifications au tableau des effectifs à compter de ce jour ,
- d'imputer les dépenses/recettes sur les budgets concernés,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Martine CHARGE-BARON
Vice-Présidente du CIAS